

## SECTION I : AVIS D'APPEL D'OFFRES

### Appel d'Offres N°001 /Commune Rurale de Dogomet /27/02/2021

1. En application de l'article 165 de la loi portant code minier, le Gouvernement de la République de Guinée a rétrocédé les 15% des recettes fiscales minières à travers le Fonds National de Développement Local (FNDL) dont la gestion est assurée par l'Agence Nationale de Financement des Collectivités (ANAFIC) des collectivités locales. Il est prévu qu'une partie de ces fonds soit utilisée pour financer les Programmes Annuel d'Investissement (PAI) afin d'appuyer les efforts de développement des Collectivités locales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.
  2. La Commune Rurale de Dogomet ayant bénéficié d'un financement du Fonds National de Développement Local (FNDL), invite les prestataires éligibles, à présenter des offres pour la réalisation des travaux suivants en un seul lot :  
**Travaux de construction d'un hangar avec équipement et latrine de 6 cabines au marché central de Dogomet et fourniture d'un groupe électrogène de 10 kVA pour la maison de jeunes.**
  3. Le financement des travaux est assuré par le fonds National de Développement Local (FNDL) à hauteur de 100% du montant des travaux.
  4. Le dossier d'appel d'offre peut être obtenu au siège de la Commune de Dogomet ou au Service Régional de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités (ANAFIC) de Faranah contre un reçu de versement bancaire **de Deux Cent Mille francs Guinéens (200 000 GNF)** non remboursables versé dans le compte bancaire de la **Commune Rurale de Dogomet:**  
Adresse complète de la Banque : **Société Générale de Banques en Guinée (SGBG)**  
Numéro du compte : **N° 1000049431464**
- DU 27 / 02 / 2021 au 28 / 03 /2021 de 8H 30 mn à 16H30 mn,**
5. Le présent appel d'offres s'adresse aux soumissionnaires de droits guinéens répondant aux conditions ci-après.
    - a- Etre inscrit au registre du commerce et de crédit mobilier (RCCM) ou avoir un Agrément et être en règle avec la législation fiscale et sociale du pays.
    - b- Avoir réalisé au moins Trois (3) travaux similaires ou disposé d'un personnel qualifié dont un chef d'équipe d'au moins dix ans (joindre le CV, les copies des diplômes et attestations légalisés).
    - c- Avoir ou pouvoir louer l'équipement nécessaire pour les travaux.

d- Avoir un chiffre d'affaires annuel moyen certifié des trois (3) dernières années ou disposer de liquidités ou de facilités de financement d'au moins 30 % du montant de l'offre délivrée par une institution financière.

e- Avoir un compte dans un établissement Bancaire de la place.

6. Présenter une Caution de soumission de **5 000 000 Francs Guinéens**. Cette caution de soumission doit être matérialisée par un chèque de banque ou une lettre de caution de soumission délivrée par une banque ou une assurance, libellée au nom de la Commune de **Rurale de Dogomet**

7. Un historique de contentieux judiciaire ou d'arbitrage fréquents prononcé contre le soumissionnaire ou l'un des partenaires d'un groupement d'entreprise pourrait entraîner sa disqualification ;

8. Les offres des soumissionnaires devront être déposées au siège de la commune à l'adresse ci-après : A Monsieur le Maire de la Commune de : **Dogomet** au plus tard le **29 Mars 2021 à 9h 00 heures précises**. Les offres en retard seront rejetées. L'ouverture des plis aura lieu le même jour à **9h30 mn heures précises**. Les offres des soumissionnaires seront valables pour 120 jours à compter de la date d'ouverture des Plis.

Fait à Dogomet le 27 Février 2021

Le Maire de la Commune



**MOUSTAPHA CAMARA**